



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°19/2025

Convocation en
date du :
12/03/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 18 mars 2025 à 18h30.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric
DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO,
M. Thierry CO, M. Guillem BANYULS, Mme Valérie HOFER,
M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre
REYNAL, Mme Christine SITJA, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à
M. Frédéric DEPERROIS, M. Richard COLL a donné procuration à
M. Thierry CO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à
Mme Marie COSTA, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à
Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à
M. Jacques-Hervé BONET, M. François ANDRE a donné procuration
à Mme Christine SITJA.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DON D'UNE ŒUVRE D'ART

Le Président de séance expose :

Mme Marie-Elise DE MORGOLI a proposé à la commune
d'Amélie-les-Bains-Palalda le don d'une œuvre réalisée par ses soins. Il
convient donc de conclure une convention entre la donatrice et la ville.

Vu les articles L2242-1 et L4222-4 du CGCT ;

Vu l'arrêt 14-18.297 de la cour de cassation ;

Vu le présent rapport ;

Considérant la proposition de don d'une œuvre par Mme Marie-Elise
DE MORGOLI ;

Considérant que l'œuvre de Mme Marie-Elise DE MORGOLI sera
inscrite à l'inventaire de l'état de l'actif de la ville ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,****Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION****des membres présents et représentés****ACCEPTE** le don de Mme Marie-Elise DE MORGOLI à la ville avec les conditions exposées,**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférent.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Maire,
Marie COSTA****Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS**